

SAVIN'
GEORGE Matthieu Denis Gilbert
 11 chemin de l'industrie
 06110 LE CANNET

Type de Vente: Livraison de Biens

Quantité	Désignation	Embal.	Litrage	PU T.T.C.	Mt T.T.C.	TVA
	Facture d'acompte issue du règlement 5526 (CM50112294)				3 042,00	5P

	Taux	Base H.T.	Montant
5P TVA ACPTÉ 20%	20,00	2 535,00	507,00

Total T.T.C. 0,00

COLIS

Dont T.V.A. 507,00
Total T.T.C. 3 042,00
 Montant réglé 3 042,00

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

IBAN FR7611006210040644234000 175 SWIFT AGRIFRPP 810 CREDIT AGRICOLE BEAUNE
 REX FR20171579 FDA 17285188820 EORI FR383967346

En cas de retard de paiement, des pénalités seront exigibles conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. D.441-5 et décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012).

La propriété des vins reste réservée jusqu'au paiement intégral du prix.

Délai maximum de règlement : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets à compter de la date de facture (loi n°2008-776 du 4 août 2008).

Net à payer FACTURE ACQUITTEE €

Payé par : VIREMENTS